

Distr.
GENERALE

A/CONF.172/6/Add.5
20 avril 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Point 10 d) de l'ordre du jour provisoire */

PREVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES : LIENS ENTRE LES RISQUES
TECHNOLOGIQUES ET LES RISQUES NATURELS

Réunion technique

NA-TECHS : UN EXAMEN DE L'EXPERIENCE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT

Résumé de l'exposé de M. Alain Clerc, Coordonnateur, Centre des Nations Unies
pour l'assistance environnementale d'urgence (PNUE)

1. Jusqu'à récemment, la gestion des effets des catastrophes était exclusivement centrée sur les préoccupations humanitaires. Aujourd'hui, on constate que les répercussions des risques naturels et technologiques sur l'environnement suscitent elles aussi de l'intérêt au niveau international. Les recherches ont montré que :

a) Les répercussions de toutes les formes de catastrophes sur l'environnement peuvent être graves et affecter, de manière à la fois aiguë et chronique, les populations et l'habitat;

b) Les catastrophes naturelles, par exemple les inondations et les tremblements de terre, peuvent déclencher des accidents technologiques tels que la rupture de canalisations et la destruction d'usines chimiques;

*/ A/CONF.172/1.

GE.94-01604 (F)

c) Les influences technologiques, telles que les émissions de substances chimiques et la pollution, peuvent avoir des incidences dramatiques sur les risques naturels (par exemple le réchauffement du globe terrestre et les modifications climatiques résultant de l'activité industrielle). Même des événements considérés comme naturels, comme les inondations, résultent souvent directement d'activités anthropiques telles que la déforestation, qui entraîne une augmentation de l'érosion des sols et du ruissellement.

2. Les collectivités locales et la communauté internationale, doivent prendre conscience de cette synergie et des liens qui existent entre les risques naturels et les risques technologiques pour intégrer les opérations de planification, de préparation et d'intervention dans une approche globale des différents risques. Il importe également que les répercussions sur l'environnement soient considérées plus sérieusement : la pollution tue des êtres humains; elle détruit l'habitat et les moyens d'existence des populations et affecte les collectivités pendant longtemps, parfois pendant des générations. Les préoccupations que suscite l'environnement sont des préoccupations humaines. En s'intéressant aux aspects environnementaux d'une catastrophe, on tient automatiquement compte de ses incidences humanitaires. L'inverse n'est pas nécessairement vrai.

3. La communauté internationale a un rôle important à jouer en aidant les pays en développement à acquérir au niveau national, les moyens de prévenir de telles catastrophes, de s'y préparer, d'y faire face et de s'en relever. Au sein du système des Nations Unies, c'est le PNUE qui est chargé principalement de faire face aux conséquences écologiques des catastrophes et il collabore étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies pour garantir une approche cohérente et globale de l'atténuation des dégâts.

4. Les aspects fondamentaux de la participation du PNUE englobent le renforcement des capacités (à tous les niveaux, y compris l'appui technique au niveau international), la sensibilisation et l'action catalytique. L'objectif ultime est que les pays soient capables de faire face aux catastrophes naturelles et technologiques sans devoir recourir à l'assistance internationale. Cet objectif est loin d'être atteint, comme l'atteste une récente étude du PNUE qui révèle que de nombreux pays en développement ne sont absolument pas en mesure de réagir aux fuites de produits chimiques, ce qui fait que des incidents considérés comme mineurs aux Etats-Unis ou au Japon peuvent facilement devenir des catastrophes dans un pays en développement. Tant que les pays ne sont pas parvenus, en matière de gestion des accidents technologiques - prévention, préparation et intervention - à un niveau correspondant à celui de leur industrialisation et de leur urbanisation croissantes, l'aide internationale aura encore un rôle à jouer. Trois initiatives principales du PNUE visent à améliorer les capacités et la prise de conscience et à catalyser l'action aux niveaux local et national en matière de risques technologiques et naturels :

a) Le programme APELL, programme de sensibilisation et de préparation des collectivités locales aux situations d'urgence, vise à former les collectivités à la planification et à la préparation pour la gestion des risques industriels. Le programme APELL constitue la base du programme de renforcement des capacités du PNUE pour ce qui concerne les accidents industriels.

b) Malgré tous les efforts mis en oeuvre pour prévenir les accidents, certains sont inévitables; c'est pourquoi le Centre des Nations Unies pour l'assistance environnementale d'urgence a été créé par le PNUÉ, à titre expérimental, pour examiner les avantages qu'il y aurait à procurer aux pays en situation d'urgence environnementale, de quelque origine qu'elle soit, un "filet de sécurité" pratique. Cette petite unité travaille en étroite collaboration avec le système téléphonique d'urgence 24 heures sur 24 du Département des affaires humanitaires et sert de lien entre les pays qui ont besoin d'aide et les pays qui sont prêts à les aider, que ce soit en matière d'information, d'évaluation des incidents ou de suivi après les accidents;

c) Au niveau stratégique et dans le cadre d'une approche globale des différents risques au niveau le plus élevé, une initiative plus récente a consisté à créer un groupe d'étude PNUÉ/HABITAT chargé d'examiner le passage en continu des secours au développement. Cette initiative vise à combiner et à rationaliser les forces de deux organes afin de garantir un meilleur service aux pays qui ont besoin d'assistance à un stade donné du cycle de gestion de la catastrophe, qu'elle soit d'origine naturelle ou causée par l'homme.
